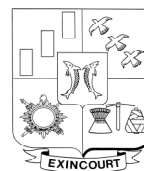


DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE D'EXINCOURT



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2012

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **vingt neuf juin deux mille douze** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **18 heures 30**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, LEGRAND, CABURET, CHICOT-SANSEIGNE, BAUDREY, NAGEL-NICOLAS, Adjoint, Mesdames et Messieurs BARBAUD, BERNARDIN, BERTHOCCHI, COUM, DEBROSSE, DEMESMAY, DODIN, DURSUN, KELLER, LINOZZI, MAURER, NOIROT, PARIS, PRETOT, STIMPFLING, Conseillers municipaux.

Etaient absents :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
Mme NOWAK	Mme DESMESMAY
M. THIEL	Mme NOIROT

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,
M. Christian ROTH, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme DEBROSSE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Président a déclaré la séance ouverte et demande au Conseil Municipal l'autorisation de retirer de l'ordre du jour la question 2012-31 – Urbanisme – Majoration des droits à construire, cette réglementation faisant l'objet d'un projet d'annulation qui sera présenté par les sénateurs courant du mois de juillet.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, accepte de retirer la question de l'ordre du jour.

Question 2012-27 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2012

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, approuve le compte rendu de la séance du 30 mars 2012

Question 2012-28 – Administration – Règlement de la salle des fêtes - Modifications

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement de la salle des fêtes afin de limiter l'utilisation du hall d'entrée par les locataires et d'assurer une priorité de réservation aux exincourtois.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve les modifications présentées.

Question 2012-29 – Administration - Enquête publique et parcellaire – Raccordement Gros Pierrons / A36 – Avis du Conseil Municipal

Sur le territoire des communes de Montbéliard et d'Exincourt, ont été prescrites du 18 juin au 19 juillet 2012, des enquêtes publiques conjointes préalables :

- Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de raccordement direct entre le site Gros Pierrons et l'échangeur Montbéliard-Centre de l'A36
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement le périmètre des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet et déterminer les propriétaires réels de ces immeubles.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ces enquêtes

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, souhaite :

- 1- la création d'un accès à la piste cyclable depuis la rue Viette,
- 2- un aménagement paysager entre la voie créée et les limites communales faisant partie intégrante du projet.

Question 2012-30 – Biens communaux – Raccordement Gros Pierrons / A36 - Vente de terrains à Pays de Montbéliard Agglomération

Dans le cadre du projet de raccordement direct entre le site des Gros Pierrons et l'échangeur Montbéliard-Centre de l'A 36, Pays de Montbéliard Agglomération souhaite acquérir plusieurs parcelles de terrains, propriétés de la Commune d'Exincourt, et nécessaires à la réalisation de l'ouvrage, moyennant le prix de 33 354.30 €, conforme à l'estimation de France Domaines.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance en m ²	Emprise en m ²
AC	316	Les Chenois Dessous	1093	1093
AC	317	Les Chenois Dessous	11372	1264
AC	347	A l'Essert	7353	2181
			19818	4538

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, accepte la proposition de la Communauté d'Agglomération et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce nécessaire à cette transaction.

Question 2012-31 – Urbanisme – Majoration des droits à construire

Question retirée de l'ordre du jour

Question 2012-32 – Personnel – Convention pour l'accueil d'un stagiaire en Stage Individualisé de Formation par Alternance

Il est proposé au Conseil Municipal d'accueillir un stagiaire en Stage Individualisé de Formation par Alternance pour une période de 6 mois du 2 juillet 2012 au 02 janvier 2013 sur un poste de dessinateur aux services techniques.

Pour cela, une convention qui déterminera les modalités pratiques et financières d'accueil du stagiaire sera signée entre le Conseil Régional de Franche-Comté, le stagiaire et la Commune.

Le stagiaire sera rémunéré par le Conseil Régional. La commune, pour sa part, versera une contribution forfaitaire de 153 € au Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Question 2012-33 – Personnel – stagiaires – versement d'une gratification

Par délibération n° 2010-06 du 26 mars 2010, le Conseil Municipal a décidé de la possibilité de verser une gratification à certains stagiaires.

Il convient de préciser que le montant maximum fixé dans cette délibération est un montant mensuel et que si une gratification est accordée, elle sera versée en une seule fois. Toutefois pour des stages d'une durée supérieure à 4 mois, elle pourra être versée en plusieurs fois.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve ces modalités.

Question 2012-34– Finances – Taxe d'habitation – abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées

L'article 1411 (3 bis du II) du Code général des impôts dispose que les communes ont la possibilité d'instituer, sur délibération, un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides. Le taux de cet abattement est fixé à 10 % de la valeur locative moyenne des habitations. Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- 1- être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-24 du code de la sécurité sociale ;
- 2- être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- 3- être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
- 4- être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- 5- occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'instituer cet abattement.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve cette proposition.

Question 2012-35 – Finances – Subventions 2012

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, octroie les subventions exceptionnelles suivantes :

- 400 € à l'association Exin'lutte
- 1 000 € à l'A.P.E.D.
- 1 000 € à l'association « Nos amis les Chats »
- 1 000 € au BEEEX-VA

En ce qui concerne le versement d'une subvention au Collège de Sochaux pour la journée d'intégration des 6èmes le **Conseil Municipal, par 17 voix pour, 1 abstention, 5 voix contre,** accorde une subvention exceptionnelle de 100 €.

Question 2012-36 – Finances – Budget 2012 – DM n° 1

Il est proposé de modifier le budget comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
023	10 000	7381	10 000
TOTAL DEPENSES	10 000	TOTAL RECETTES	10 000
SECTION D'INVESTISSEMENT			
2188	10 000	021	10 000
TOTAL DEPENSES	10 000	TOTAL RECETTES	10 000

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve ces modifications.

Divers

- Demandeurs d'emploi :

	T	H	F	I	NI
Avril	184	88	94	138	46
Mai	187	92	95	144	43
Juin	188	95	93	143	45

- 2 482.66 € collectés pour l'ADAPEI
- lignes électriques 63000 V supprimées fin 2012 - 1^{er} trimestre 2013
- permanence déclaration d'impôts : 17 personnes ont bénéficié de ce service.
- 21 étudiants travailleront dans les services communaux pendant les vacances
- succès marché des producteurs le 01/06/12
- Il est rappelé que le chapiteau n'est utilisé que par les services de la mairie et les associations dans le cadre des animations organisées sur la commune. Il ne peut pas faire l'objet d'un prêt à des particuliers.
- Delphine apprentie a réussi son bac pro productions horticoles
- Romain d'Orta, stagiaire, a réussi son bac pro gestion des milieux naturels et de la Faune.

Manifestations

- 3 juillet : Concert de l'HME (Ecole V. Hugo)
- 8 juillet : passage du Tour de France 11h50 - 13h30 – RD 437
- 13 juillet : défilé – feu d'artifice
- 20 juillet : festival eurocuivres entrée gratuite
- 8 septembre : « journée portes ouvertes Crèche/Champagne Loisirs »

Séance levée à 21 heures.